

**Commune de Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal  
du vendredi 27 septembre 2019

Date de convocation : 23/09/2019

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres absents excusés :	5
Nombre de membre absent :	1

Le 27/09/2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

**Membres présents** : Gérard QUETE, Claude CURIE, Joël EME, Bernard WOZNY, Bernard CARDEUR, Isabelle GASSER BIZE, Michelle HOUSER, Sylvie PERRET-GENTIL.

**Membres excusés** : Michel BOURQUIN, Rémi JEANNINGROS, Michel MINARY, Adrien ROMAIN, Colette THERAGE.

**Membre absent** : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.  
Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière séance.

**1°) – Achat déchiqueteuse de documents Librairie Papeterie de la Vallée à ORNANS  
193,00 € HT soit 231,60 TTC**

Le maire expose que la fin du mandat 2014/2020 arrivant à son terme, il est nécessaire d'éliminer les documents sensibles sans toutefois être archivés légalement. La garantie de confidentialité passe par une destruction de ces documents. A l'unanimité le conseil donne son accord pour cet achat.

**2°) – Proposition d'achat de terrains par M. et Mme BOILLON : Parcelles A1138 "En Chatillon" 2,25 ares – A700 "Fontaine Gigouley" 6,40 ares**

1. Demande d'achat de terrains appartenant à la commune par M. et Mme BOILLON pour les parcelles A1138 « En Chatillon » et A700 « Fontaine Gigouley ».
2. Demande d'achat du terrain communal par M. LEFFEVRE pour la parcelle A1139 « En Chatillon » .

Le conseil municipal refuse à l'unanimité de vendre ces parcelles.

**3°) – Démolition de la maison Bailly. Etablissement du délai d'amortissement de l'étude de la démolition de la maison Bailly sur cinq ans. Une décision modificative est demandée par les services fiscaux**

M. Claude CURIE informe le conseil que M. le Trésorier d'Ornans demande de prendre une délibération pour statuer sur le délai d'amortissement du chantier de démolition de la « Maison Bailly » ; Ce délai doit être de 5 ans concernant les frais d'étude de destruction du bâtiment qui s'élevaient à 166.54 €. A l'unanimité le conseil donne son accord pour cette décision modificative de la comptabilité M14.

**4°) – Des arbres sont tombés dans la Loue. Il est nécessaire de les tronçonner et de les mettre hors d'état de partir avec la prochaine crue. Il serait bien de recourir au concours des pêcheurs pour faire ce travail. Le temps qui passe n'est pas notre allié**

GEMAPI gardien des cours d'eau du bassin du Haut Doubs et des rivières : Loue-Lison Haut Doubs - Furieuse dont la C.C. Loue-Lison entretient les rives, écluses. L'entrave de la circulation d'eau est à la charge des riverains s'ils sont privés ou de la commune. La commune propose aux associations des pêcheurs et des chasseurs, de se regrouper avec la commune, pour plus d'efficacité, pour éliminer ces arbres qui représentent un danger pour les structures aquatiques en cas de crue. A l'unanimité le conseil donne son accord pour cette opération menée de concert avec les différentes associations concernées.

**5°) – Achat de décors lumineux de Noël confiés à l'Association Club Tourisme et Loisirs**

Le conseil donne son accord afin que le CTL achète pour 948.00 € de décors lumineux équipés de LED, reste à définir la montant de la participation du CTL et de la commune.

**6°) Le projet de bungalow pour le camping est remis à l'ordre du jour. Il sera présenté au plus tôt pour étude à l'A.B.F.**

Dès que le plan du camping avec emplacement des bungalows sera réalisé, il sera remis à l'ABF pour accord. Joël Eme est sollicité pour faire un plan d'intégration de ces bungalows avec un logiciel spécifique.

**7°) - Point sur : Diagnostic sanitaire de l'église**

M. le Maire informe le conseil que Mme GUSSEMANN architecte en charge du dossier, va présenter le rapport du diagnostic de l'église dès que celui-ci sera terminé, les travaux de premier secours seront réalisés sous sa direction.

**8°) - M. MOUREY Daniel arrête son contrat de ménage pour la mairie**

M. MOUREY Daniel dénonce son contrat de travail, il quitte la région, actuellement nous avons deux candidatures pour ce poste qui comprend le nettoyage et gestion de la salle des fêtes ainsi que du camping-gîte en période estivale.

**9°) - Mise en place d'un appel d'offres à maîtrise d'ouvrage pour le dossier EFFILOGIS "Salle des Fêtes"**

EFFILOGIS a été retenu avec un amortissement sur 13 ans. Afin de monter le cahier des charges cinq bureaux d'études seront choisis. Le Maire va se rapprocher de Madame Sarah Faivre , Vice-Présidente de la Com Com Loue-Lison en charge du P.C.A.E.T. qui pourrait nous conseiller sur le projet de restructuration du bâtiment de la salle des fêtes et de l'ancienne mairie. En préalable, un diagnostic plomb, amiante, doit être réalisé ainsi que le relevé du mètre de ce bâtiment . Ces deux phases serviront pour la compagnie d'assurance pour évaluation des risques , les services de secours pour une meilleure connaissance en cas d'intervention. A l'issue des données, l'appel à maîtrise d'œuvre sera lancé les aides Effilogis , Département, Syded, Région et Com Com étant favorables il est nécessaire d'en profiter , elles seront limitées dans le temps. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**10°) - Le local des pompiers laisse apparaître de la moisissure en surface des cloisons à l'intérieur du bâtiment. Le maître d'oeuvre et l'installateur sont informés de ce fait. L'assurance dommage d'oeuvre devrait couvrir ce sinistre**

Nous avons reçu un courrier de la direction du SDIS concernant une forte moisissure dans les locaux du personnel. Une déclaration va être faite auprès de la compagnie GROUPAMA Collectivité. Monsieur Ferraroli concepteur du bâtiment est prévenu, L'entreprise installatrice de la ventilation et du chauffage est prévenue, une réunion de l'ensemble des intervenant sera fixée rapidement. Un expert va être sollicité pour déterminer les causes de ce fait.

**11°) - Le logement de l'école de la rue de Besançon est à nouveau mis à disposition pour dépannage de la famille DELESTRE pour une courte durée**

1. Le logement a été mis à disposition pour une courte durée à la famille DELESTRE qui a racheté la maison « CORDIER ». Les frais eau, électricité leur seront imputés.
  2. La famille PEREIRA occupera provisoirement le gîte. Des travaux urgents de mise en sécurité devant être réalisés dans leur logement.
- Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

**12°) Compte rendu de la visite des représentants de l'Agence de l'Eau et de M. BEGRAND du Département**

M. Claude CURIE informe le conseil que suite au lancement du 11° programme relatif à la réduction de la pollution domestique sur les milieux naturels, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse demande à la commune de réaliser des travaux de réhabilitation de son réseau de collecteurs d'assainissement collectifs, suite à l'étude diagnostic réalisé en 2015 par l'entreprise Sciences Environnement, ce rapport a mis en évidence un déficit sur les volumes collectés et traités par la station d'épuration. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et 15% par le Département. Une réunion pour le démarrage va avoir lieu prochainement avec le représentant du Département.

#### **FINANCES :**

M. Claude CURIE fait un point sur les finances de la commune concernant les budgets communal, eau et assainissement arrêtés au 17 septembre 2019.

#### **Questions diverses :**

1. Location appartement ancienne école, Mme PASCAL demande le logement au-dessus de l'ancienne poste. Son logement actuel sera loué à Mme Guylaine FLEURY.
2. Une solution pour la concession Raillard devrait trouver une issue favorable pour la famille et la commune.
3. M. le Maire informe le conseil que le Club Tourisme et Loisirs doit faire l'objet d'une participation de 300.00 euros sur le coût de l'achat des feux d'artifices organisés le samedi 13 juillet 2019. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.
4. Démontage chapiteau au camping, rendez-vous mardi après-midi à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire  
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	